COMMANDEZ
DÈS MAINTENANT
A
J. CARETTE
87, Rue de Lannoy, 87
VOTRE PARDESSUS
D'HIVER
IL EN POSSÈDE
UN CHOIX
TRÈS
IMPORTANT

70e Année. - N° 9. Le numéro : 25 centimes VENDREDI 9 JANVIER 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 / France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 / Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 57 Lille.

Le Célèbre
DENTISTE
E. REY
de l'Université de Paris
a transféré son cabinet
45, rue de Lannoy
ROUBAIX
Installation moderne

BILLET PARISIEN

Les péripéties de la crise allemande

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 8 JANVIER (Minuit).

A la note remise par les Alliés, l'Allemagne a fait une réponse qui est bien dans la manière germanique. Elle élude toute discussion portant sur les griefs mêmes que nous formulons. Elle s'adresse à notre esprit de conciliation en attirant l'attention de la disproportion existant entre les faits qu'on lui incrimine et les peines dont on la frappe. Par là, elle reconnaît implicitement le bien-fondé de nos accusations. Dans une forme relativement modérée (il s'agissait de ménager les susceptibilités de l'Angleterre), cette note réitère la tentative de chantage consistant à mettre les Alliés en demeure de cesser leurs rigueurs sous peine de déchaîner le nationalisme en Allemagne. Cette attitude est infiniment plus commode que de discuter point par point les accusations portées dans la note des ambassadeurs.

Le Gouvernement allemand serait d'autant plus embarrassé de s'inscrire en faux contre notre documentation qu'il ne doit pas être sans savoir les préparatifs guerriers poursuivis d'un bout à l'autre de l'Empire. Il n'a pas la conscience tranquille, et il tremble à la pensée que le rapport de la Mission de contrôle est bien capable de révéler toute l'étendue de sa mauvaise foi.

Cette perspective augmente les difficultés qu'éprouve de l'autre côté du Rhin à constituer un ministère tant soit peu d'aplomb. Les nationalistes qui, dans leurs écrits et leurs discours, étalent plus d'insolence que jamais, ne se soucient pas d'assumer, dans les circonstances présentes, les responsabilités du pouvoir : leur courage n'est pas au niveau de leur jactance : il atteint la hauteur de leur loyauté.

Les populistes, de leur côté, qui semblent pactiser de plus en plus avec les nationalistes, se sont dérobés également aux salutations du chancelier Marx. La rupture entre MM. Stresemann et Marx semble donc certaine.

Les socialistes ayant décidé, d'autre part, de se retirer momentanément sous leur tente, il ne reste que les catholiques et les démocrates. Tels sont les frêles piliers du Cabinet en formation. Il est inutile d'ajouter qu'un ministère aussi faible sera nécessairement le jouet des partis.

R...

La santé de M. Herriot l'obligerait à donner sa démission

« L'Avenir » se fait l'écho d'un bruit qui, dit-il, courait dans les milieux politiques, suivant lequel la santé de M. Herriot n'était pas aussi bonne que les communiqués officiels semboleraient le faire croire.

On ajoutait qu'il n'était pas probable que le président du Conseil ne serait pas sur pied pour la rentrée des Chambres et on affirmait même que le président du Conseil donnerait sa démission dans quelques jours.

Parmi les noms, que l'on citait comme successeur éventuel, celui de M. Clémentel venait, paraît-il, en bonne place.

LES DETTES DE GUERRE

UNE REPONSE NON OFFICIELLE VA ÊTRE ENVOYÉE DE WASHINGTON AU MEMORANDUM DE M. CLEMENTEL

Washington, 8 janvier. — Continuant l'étude du mémorandum de M. Clémentel sur la question des dettes, M. Mellon s'abstient de le commenter. Il déclare que des conversations privées de ce genre ne peuvent être conduites par le canal de la presse. Il enverra vraisemblablement une réponse qui, de même que le document français, sera non officielle et permettra un échange de vues ultérieur.

Echange de télégrammes entre le Bey de Tunis ET LE Président de la République

Tunis, 8 janvier. — A l'occasion de la nouvelle année, le Bey a renouvelé son oyalisme envers la nation protectrice en priant

LE BEY DE TUNIS

notre résident général, en Tunisie, d'adresser, en son nom, un télégramme au Président de la République.

En réponse, M. le Président du Conseil a fait parvenir un télégramme à M. Lucien Saint, résident général et ministre des Affaires Etrangères du Bey de Tunis, priant le Bey d'agréer l'expression des très vifs remerciements et adressant les vœux les plus empressés pour son bonheur personnel et pour la prospérité de la Tunisie; au nom de M. Doumergue.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE DES ALLIÉS A PARIS

LES DÉLÉGUÉS
De gauche à droite : MM. Churchill, Clémentel, Myron Herrick, de Stefani, Kellog et le vicomte Ishii

Un plan britannique d'annulation des dettes ?

Paris, 8 janvier. — Un journal anglais se faisait l'écho d'une rumeur selon laquelle M. Churchill proposerait, à Paris, la convocation d'une conférence interalliée des dettes et suggérerait qu'elle se réunisse à Bruxelles, en mars ou avril.

Un de nos confrères croit savoir qu'il n'est aucunement, dans les intentions du chancelier de l'Echiquier, de proposer, pour le moment, la convocation de semblable conférence. Il est plus probable que, dans ses conversations avec M. Clémentel, M. Churchill soulignera l'intérêt qu'il peut y avoir à ce que la France poursuive ses négociations à Washington, en vue de préparer la liquidation collective des dettes de guerre.

Il est à prévoir également que l'on envisagera la possibilité d'une annulation générale de toutes les dettes européennes et de ne laisser ainsi subsister que la créance américaine.

Dans ce cas, il resterait ensuite à étudier comment la créance américaine pourrait être amortie solidairement, par les alliés européens, par prélèvement sur les réparations allemandes.

Ce règlement, qui prendrait évidemment quelque temps, aurait pour corollaire inévitable une discussion en conférence internationale. Mais, étant données les dispositions actuelles des Etats-Unis, les plus optimistes ne prévoient pas que cette conférence puisse être convoquée avec succès avant la fin de l'année courante, au plus tôt, et plus vraisemblablement en 1926.

Les entrevues des ministres alliés

Paris, 8 janvier. — Les ministres des Finances alliés ont eu, ce matin, des conversations officieuses et privées.

Indépendamment de son entrevue avec M. Clémentel, M. Churchill s'est également entretenu avec MM. de Stéfani (Italie), Logan (Etats-Unis) et Theunis (Belgique).

Les premiers délégués de la France, d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, d'Amérique et du Japon se sont réunis cet après-midi à 15 h. en conférence officieuse au ministère des Finances.

Le tableau de travail de la conférence financière a été élaboré et un certain nombre de questions intéressant principalement les grandes puissances ont été étudiées avec le concours des experts des différentes délégations.

LES GRÈVES DE DOUARNENEZ

UNE LETTRE DE L'EVÊQUE de QUIMPER

Un journal du Cartel avait cru devoir prendre à partie, à propos de la grève de Douarnenez, l'évêque de Quimper, le vénéré Mgr Dupare. L'évêque a répondu par cette lettre très digne et très juste, écrite avant la fin du conflit et qui constitue pour tous ceux qui en ont besoin une excellente leçon :

Je suis convaincu, écrit Mgr Dupare, que les patrons et les ouvriers s'entendraient facilement entre eux si les semeurs de haine n'intervenaient pas dans le conflit. La justice y gagnerait, et des ruines douloureuses seraient épargnées.

Maintenant encore, j'en suis sûr, une commission où seraient représentés les seuls intéressés pourrait assez vite rétablir l'entente entre les intérêts en présence.

Je connais la population de Douarnenez. Elle aime le travail et elle est généreuse. Je souffre de son épreuve. Ce n'est pas elle qui s'étonnera de m'entendre souhaiter ici le retour de la paix par la justice et par la charité.

ON ARRÊTE, A PARIS, CREACHMINEC UN « BRISEUR DE GRÈVE »

Paris, 8 janvier. — Sur mandat du Parquet de Quimper, M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire, a arrêté, 7, rue Duguesclin, Jean-François Creachminec, 24 ans, né à Brest, célibataire.

Creachminec est un des « briseurs de grève » envoyé à Douarnenez par l'Union des syndicats réformistes de la rue Bonaparte.

LA REPRISE DU TRAVAIL

Douarnenez, 8 janvier. — Après huit semaines de grève, la reprise du travail s'est effectuée normalement ce matin dans les usines et n'a donné lieu à aucun incident. Une usine de conserves a été seule à ne pas rouvrir ses portes, sa fermeture étant définitive.

LA TERRE A TREMBLÉ

EN AMERIQUE

La station sismographique Harvard, de Boston, a enregistré une secousse sismique d'une intensité considérable, qui dura 15 secondes.

EN FRANCE

A Belfort

Belfort, 8 janvier. — Ce matin, vers 2 h. 40, une secousse sismique a été ressentie à Belfort et dans la région avoisinante.

A Remiremont

Remiremont, 8 janvier. — Ce matin, à trois heures moins dix, une secousse sismique qui a duré deux secondes a été ressentie à Remiremont et dans la région en direction de l'Est. La dernière secousse ressentie à Remiremont s'est produite en novembre 1911, à 9 h. du soir. Elle dura six secondes, causant une certaine émotion.

A Châlon-sur-Saône

Châlon-sur-Saône, 8 janvier. — Plusieurs secousses sismiques ont été ressenties, la nuit dernière, tant à Châlon qu'aux environs.

En ville, les portes et les fenêtres des immeubles ont été violemment secouées. Dans les appartements, les meubles ont remué et les flacons placés sur les rayons sont tombés sur les parquets.

Les secousses allaient de l'est à l'ouest. Elles ont été plus fortement ressenties dans la banlieue et sur le bord de la Saône que partout ailleurs.

UNE MISSION D'ETUDES DU MARECHAL PETAIN EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Paris, 8 janvier. — Le maréchal Pétain qui a mission d'étudier les ressources de toute nature de l'Afrique occidentale française au point de vue de leur utilisation pour la défense nationale, s'embarquera à Marseille, le 10 janvier, à destination de Dakar.

LES CHANGES

	Mercredi	Jeudi
Livre	88.23	88.58
Dollar	18.5225	18.58
Belgique	92 5250	92.675

CONTRE LES SOVIETS

Le grand-duc Nicolas rentre en scène

Belgrade, 8 janvier. — Le grand-duc Nicolas, l'ancien commandant en chef de l'armée russe, fait preuve à nouveau d'activité politique et s'efforce de grouper les Russes

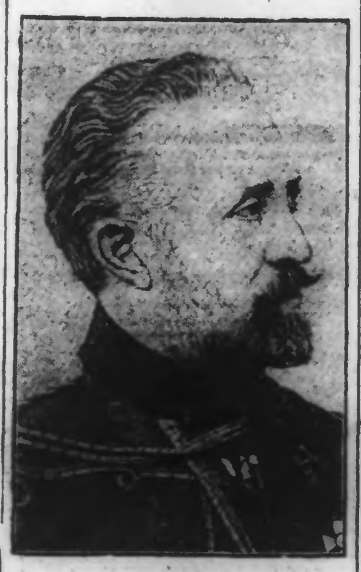

LE GRAND-DUC NICOLAS

victimes du régime soviétique. Il est en ce moment soutenu par une organisation politique qui comprend de nombreuses personnes occupant de hautes situations dans l'armée rouge. A en croire ces personnages, dont les noms restent secrets, les seules forces sur lesquelles les Soviets peuvent compter sont les bataillons de la Tchéka.

Et le général Wrangel aussi?

Du « Morning Post » :

« Le général Wrangel est récemment rentré à Belgrade, après avoir fait un voyage en Europe dont il rapporte une impression optimiste.

L'ancien premier ministre russe, le comte Kokovtsev, a fait savoir au grand-duc que les capitalistes et les manufacturiers russes qui se trouvent à l'étranger sont prêts à garantir sur leurs propriétés de Russie tous les emprunts qui pourront être lancés dans l'avenir pour soutenir la lutte contre les bolchevika.

D'autre part, le général Russky, qui revient de Shanghaï, assure qu'il y a en Extrême-Orient plus de 100.000 officiers et soldats russes qui se mettraient à sa disposition.

Le maintien de l'occupation de la zone de Cologne

LA RÉPONSE ALLEMANDE

Berlin, 8 janvier. — Voici le texte intégral de la réponse allemande à la dernière note des Alliés :

Monsieur l'Ambassadeur,

Au nom du Gouvernement allemand, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit en réponse à la note remise le 5 juin à M. le Chancelier sur la question de l'évacuation de la zone septentrionale de la Rhénanie.

Le refus des Alliés d'évacuer la zone de Cologne

La note confirme les appréhensions que le Gouvernement allemand avait été obligé de concevoir après les informations qu'il avait reçues ces derniers temps. Malgré les représentations pressantes qu'il avait faites en conséquence, les Gouvernements alliés ont décidé de ne pas évacuer le 10 janvier la zone Nord de la Rhénanie.

Le Gouvernement allemand se voit donc placé devant le fait suivant : les Gouvernements alliés ne veulent pas observer le délai qui, conformément au système du Traité de Versailles, doit clore la première période de son application, apporter à l'Allemagne, sur différents domaines, un allègement de ses stipulations et le plus important de ces allègements : la libération d'une grande partie du territoire allemand occupé.

L'Allemagne oublie qu'elle n'a pas tenu ses engagements

L'occupation prévue pour de longues années, de vastes territoires allemands par des troupes étrangères, est une des stipulations les plus dures du Traité de Versailles. Dans les derniers siècles de l'histoire, on ne pourra guère trouver l'analogie d'une occupation militaire de pareille importance et de pareille durée.

Des mesures de cette sorte n'ont jamais favorisé la collaboration pacifique des peuples. Si les Gouvernements alliés veulent encore prolonger l'occupation au-delà des délais conformément au Traité, ils ne peuvent concevoir aucun doute touchant l'importance de cette initiative et le caractère sérieux de la situation qui en résulte. Ils ont, par là, porté un coup sensible aux sentiments du peuple allemand et ils ont gravement ébranlé l'espoir qu'il avait de travailler, enfin, à consolider sa situation extérieure et de se consacrer à la collaboration paisible avec les autres peuples.

Les manquements allemands

Pour motiver leur action, les Gouvernements alliés invoquent des manquements allemands dans la question du désarmement. Toutefois, ils se bornent, pour le moment, à indiquer ces manquements d'une façon générale.

Le Reich demande des détails

Le Gouvernement allemand est d'avis qu'il eût été conforme à la portée qu'a cette affaire de ne pas remettre à une date ultérieure la communication des faits sur lesquels les Gouvernements alliés fondent leur décision. Il était d'autant plus permis d'attendre une communication prompte de ces faits que l'appréciation desdits faits ne dépend naturellement pas de l'opinion unilatérale et arbitraire des Gouvernements alliés.

Par leur méthode, les Gouvernements alliés ont enlevé au Gouvernement allemand la possibilité de prendre, dès maintenant, position à l'égard des différents griefs dans leur détail. Il doit donc exiger que la communication ultérieure annoncée soit accélérée jusqu'à la limite du possible. Alors il n'hésitera pas à fournir des explications au sujet des points sur lesquels portent les griefs des Gouvernements alliés.

Il est de même prêt, dans les questions où subsistent encore des divergences de principe entre les autorités allemandes et les organisations alliées de contrôle, à faire ce qui dépend de lui pour arriver promptement au résultat pratique nécessaire.

Mais le Gouvernement allemand doit, dès maintenant, constater que la tentative faite pour motiver le retard apporté à l'évacuation de la zone Nord de la Rhénanie par l'état du désarmement allemand, doit être considéré d'ores et déjà comme ayant échoué. Il est vrai que l'article 429 du Traité de Versailles fait dépendre l'évacuation du territoire occupé, dans les délais prévus par le Traité, de l'accomplissement exact des engagements pris par l'Allemagne en vertu du Traité. Mais si l'on interprète cet article d'une façon objective, les Gouvernements alliés ne pourraient revendiquer le droit de différer l'évacuation que si l'on se trouvait en présence de manquements allemands dont l'importance corresponde à la rigueur extraordinaire que constitue une prolongation de l'occupation. Si l'on veut faire un usage loyal des traités internationaux, c'est une nécessité élémentaire qu'il n'existe pas de disproportion flagrante entre la non-exécution de certains points particuliers du Traité et la conséquence qu'on en tire.

Le Gouvernement allemand proteste

Or, dans le cas qui nous occupe, il est impossible de prétendre que cette condition préalable soit remplie. Conformément aux stipulations du Traité, l'Allemagne est désarmée dans des proportions telles qu'elle ne présente plus aucunement un facteur militaire dans la politique européenne.

En présence de ce fait, qui n'est pas douteux, des détails de la question du désarmement, on ne peut aucunement conclure qu'on soit autorisé à prendre contre l'Allemagne une mesure de représailles comme celle qui est maintenant annoncée par les Gouvernements alliés.

Le Gouvernement allemand proteste donc nettement contre l'action des Gouvernements alliés.

Et il oublie qu'ayant déchaîné la guerre, il l'a perdue

Si l'on veut arriver à apprécier sainement la situation générale actuelle, il est un point que l'on ne saurait laisser de côté : étant donné un traité qui, comme celui de Versailles, n'est point né par voie de négociation et qui impose à l'une des parties des charges énormes dans tous les domaines, il n'est guère concevable que des points litigieux ne finissent par s'élever au cours de l'exécution. Ce fait ne saurait aucunement autoriser à reprocher tout uniment à la partie sur qui pèsent les charges, une insuffisante fidélité au contrôle.

La solution pratique de ces points litigieux ne peut être obtenue que par voie d'arrangement réciproque.

Par les efforts considérables qu'elle a fournis, conformément au Traité de Versailles et, en particulier, aux stipulations ayant trait au désarmement, l'Allemagne a, pour sa part, créé les conditions préalables d'une politique d'arrangement pacifique. L'évolution des événements pendant l'année qui vient de s'écouler, en particulier le cours de la Conférence de Londres et ses résultats, ont montré qu'une telle politique est parfaitement du domaine des possibilités réelles.

On ne saurait parvenir au règlement rapide certainement nécessaire, du conflit créé par l'initiative des Gouvernements alliés, que si les Gouvernements alliés, dans le traitement ultérieur de la question de l'évacuation, aussi bien que dans celui de la question du désarmement, se laissent guider par l'intérêt commun pour les pays européens à la continuation de cette politique.

Veuillez agréer, etc...

Stresemann.

Les déportations de femmes et jeunes filles durant l'occupation allemande

A TOURCOING ET A LILLE

Quatre généraux et d'autres soudards allemands, dont le capitaine Himmel, sont jugés par contumace par le Conseil de guerre de la 1re région, à Lille

Le Conseil de guerre de Lille, présidé par le colonel Lamborot, directeur régional de l'éducation physique, a eu à juger jeudi, le cas de plusieurs officiers allemands pour une

LE SOLDAT ALLEMAND THOMA
directeur du service des travailleurs civils à Tourcoing

série de crimes ou délits commis par les Allemands pendant l'occupation. Il s'agit des généraux **von Zœller, von Heinrich, Schwechiez, von Tessin** et **von Graevenitz**, poursuivis pour avoir, dans la région de Tourcoing, opéré des déportations de femmes et de jeunes filles et pour voies de faits volontaires, rétention de domicile par abus d'autorité. Le général von Tessin était inculpé de dévastation systématique.

Himmel, capitaine, est prévenu d'avoir, à Lille, le 26 février 1918, fait exercer des violences sur la personne du soldat Le Dante qui refusait de travailler et de lui avoir fait subir un traitement inhumain à la Citadelle, notamment en le privant de nourriture.

Thomas, officier allemand, est prévenu d'avoir, à Tourcoing, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1916, commis le crime d'homicide volontaire avec préméditation sur la personne de M. Chales Vanhleuwerswyn et d'avoir exercé des violences contre des hommes et des femmes.

Ellinger Willy est prévenu de violences, à Tourcoing, sur diverses personnes.

Bruno et **Magold**, soldats, sont prévenus d'avoir, à Tourcoing, exercé des violences sur des prisonniers civils.

Telle est la série d'affaires rappelant les jours les plus sinistres de l'occupation qui est venue devant le conseil de guerre de Lille.

On examine d'abord le cas du capitaine von Haas qui est prévenu d'avoir commis des vols à Caudry, le 2 octobre 1918, chez M. Bosquet, fabricant de tulle.

Le conseil le condamne par défaut à 5 ans de prison et à une amende de 500 francs.

ASSASSINAT OU VIOLENCES COMMIS A TOURCOING ET A LILLE LES DEPORTATIONS DE FEMMES

La série des autres méfaits concerne des crimes, actes de violence, abus d'autorité, commis

LE GENERAL VON GRAEVENITZ
gouverneur de Lille

à Tourcoing et à Lille. Outre l'ordre de mise en jugement, il y a d'autres pièces, telles que des rapports de magistrats à la Cour de cassation, le texte des affiches ordonnant le 20 avril 1916, la déportation des femmes et des jeunes filles à Lille, des déclarations relatives soit à l'assassinat du jeune Vanhenverwyn, soit à des actes de violence dont plusieurs personnes ont été victimes.

LES PROTESTATIONS DU CARDINAL CHAROST ET DE M. GUERIN

Il y a lieu d'y joindre une déposition de S. E. le cardinal Charost, alors évêque de Lille, déposition reçue par la commission d'enquête, le 5 novembre 1918. Il est question des déportations des femmes. Le vénéré prélat mentionne que ces déportations s'adressaient à toutes les jeunes filles et furent exécutées sans aucun égard et avec la plus grande cruauté.

Mentionnons aussi une lettre de protestation à von Zoeller, écrite par M. Guérin. M. Guérin y observe notamment que ces déportations ont été opérées dans de telles conditions qu'il sera impossible, par la suite pour un Français d'avoir des rapports avec un Allemand.

La lettre signale de façon précise des cas particulièrement cruels.

LE REQUISITOIRE

M. le commissaire du Gouvernement fait rapidement l'historique des faits et de la procédure, et rappelle qu'il s'agit de faits ayant provoqué dans la région, la plus violente et douloureuse émotion.

Le commissaire du gouvernement fait observer que pour les jugements par contumace et conformément à l'avis du ministre, il n'y a pas lieu de retenir la préméditation à raison de ce fait que l'absence de l'accusé empêche de s'entourer des éléments nécessaires l'infor-

LE GÉNÉRAL ALLEMAND VON HEINRICH

mation. Cette remarque vise le meurtre du jeune Vanhenverwyn commis par l'allemand Thomas à Tourcoing. Ce dernier, directeur du service des travailleurs civils est prévenu d'avoir à Tourcoing, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1916, commis le crime d'homicide volontaire sur la personne de M. Ch. Vanhenverwyn et d'avoir en outre exercé des violences à Tourcoing contre des sujets civils.

Ellinger Willy, policier allemand, ainsi que Magold et Bruno sont prévenus également d'avoir exercé des violences à Tourcoing.

Plusieurs non-lieu sont prononcés contre certains autres allemands notamment une partie de ceux qui ont ordonné la destruction d'usines à Tourcoing; le chef de la justice militaire considérant qu'ils ne sont pas coupables parce qu'ils ont agi par ordre de leur gouvernement. Ceci est conforme à certains articles de la Convention de Spa du 8 avril 1919, cités d'ailleurs par l'avocat général Matter magistrat à la Cour de cassation dans son rapport.

LE JUGEMENT

Le conseil rend un jugement condamnant les accusés au maximum de la peine, à savoir : **aux travaux forcés à perpétuité, Thomas, directeur du service des travailleurs à deux ans de prison et à 200 francs d'amende; les généraux von Zoeluer, von Heinrich, von Graevenitz, von Tessin, chef de la commandanture de Tourcoing; le capitaine Himmel, le policier Ellinger Willy et les soldats Bruno et Magold.**

Les négociations commerciales franco-allemandes

UNE DECLARATION DE M. RAYNALDY

Paris, 8 janvier. — A l'issue du Conseil de cabinet, M. Raynaldy, répondant aux questions des journalistes, a dit qu'il comptait s'entretenir, demain matin, avec le délégué allemand, M. Treudelenburg, et qu'il conservait l'espoir qu'un « modus vivendi » analogue à celui que l'Italie et l'Allemagne ont adopté, l'Italie ayant accepté la clause de la nation la plus favorisée.